

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 23 MAI 2018**

L'An Deux Dix Huit, le mercredi vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Virginie MAS, Olivier SUSINI, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET, Didier PIGNARD.

Excusé : François DENISSIEUX (pouvoir à Monsieur JOURDAIN), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET), Hervé MASSARDIER.

---

**Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental du Rhône dans le cadre de l'appel à projet 2018/2019 : mise en accessibilité de l'entrée de la Maison Pour Tous**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical la délibération n°2018 01 01 du 8 février 2018 par laquelle l'aménagement extérieur de la Maison Pour Tous, en conformité avec notre Agenda D'Accessibilité Programmé (ADAP), a été inscrit dans les travaux d'investissement pour l'année 2018.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu de créer un cheminement piétonnier assurant la sécurité des usagers depuis le parking et de mettre en conformité l'aménagement extérieur. Ces travaux de sécurisation et de mise en accessibilité sont estimés à 24 021.60 € HT.

Monsieur le Président rappelle que la Maison Pour Tous est la plus importante association intercommunale muroise puisqu'elle comprend près de 900 adhérents. Toutes les catégories d'âges sont accueillies dans ce bâtiment offrant 43 activités très variées, allant du théâtre à la poterie. Il est donc impératif de rendre ce bâtiment accessible.

Il conclut en précisant au Comité Syndical qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès du conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet annuel auquel toutes les communes et groupements de communes du département du Rhône peuvent répondre.

Monsieur le Président informe les membres que cette subvention est plafonnée à 50% du montant des travaux.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le réaménagement extérieur de la Maison Pour Tous pour la rendre accessible,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Rhône une subvention de 12 010.80 € en faveur dudit projet dans le cadre de l'appel à projets annuel,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment le dossier de demande de subvention,
- **DIT** que les travaux correspondants sont programmés courant août 2018,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 24 mai 2018

Le Président

Jean-Pierre CALUT

